
S É N A T

FEVRIER 1974

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Judi 14 février 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Charbonnel**, ministre du développement industriel et scientifique, sur les problèmes énergétiques.

Le ministre a tout d'abord présenté un exposé général dans lequel il a fourni des éléments de réponse aux questions qui lui avaient été préalablement posées par écrit par la commission. Cet exposé se résume ainsi :

I. — *Les données de la crise énergétique pour notre pays.*

A. — *La situation des approvisionnements :*

Selon le ministre, la situation tend à se normaliser. En 1973, les fournitures n'ont été inférieures que de 0,6 p. 100 aux prévisions initiales. En l'état actuel des négociations entre le Gouvernement et les compagnies pétrolières, le déficit pour le

premier trimestre de 1974 serait de l'ordre de 7 p. 100 par rapport aux besoins qui s'accroissent normalement d'environ 7 p. 100 par an. M. Charbonnel pense que ce déficit pourra être réduit.

Quant aux importateurs indépendants, ils sont actuellement assurés de pouvoir satisfaire à 100 p. 100 les besoins de leurs clients prioritaires et à 75 p. 100 les besoins des revendeurs.

Les difficultés relatives à l'approvisionnement en gaz sont exclusivement dues, selon le ministre, aux incidents techniques qui se sont produits à l'usine algérienne de Skidda. Cette usine devait fournir, en 1974, 15 p. 100 de la consommation française totale, soit 25 p. 100 de la consommation de la zone dite « à 9 thermies » qui comprend les 53 départements touchés par les mesures de rationnement. Ces mesures pourraient être levées à la fin du mois de février.

B. — Le problème des prix des différents combustibles sur le marché français :

Les décisions gouvernementales en la matière devraient intervenir prochainement. Elles nécessiteront un arbitrage délicat entre deux objectifs :

1. Assurer un fonctionnement ordonné du marché énergétique, ce qui devrait conduire à aligner les prix du gaz et du charbon sur les prix du pétrole ;
2. Maintenir la stabilité des prix à la fois pour préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos industries.

II. — La politique à mettre en œuvre à moyen et à long terme pour faire face aux répercussions de la crise.

M. Charbonnel a défini les trois axes de la politique que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre :

- a) Assurer une meilleure sécurité et une plus grande diversité des approvisionnements ;
- b) Réaliser des économies d'énergie et de matières premières ;
- c) Redéployer l'industrie nationale pour préserver l'emploi et développer les exportations.

Exposant ces différents points, M. Charbonnel a notamment fourni les précisions suivantes :

1. Au sujet du charbon, la hausse brutale des prix des produits pétroliers nécessite une certaine révision des conceptions relatives à la compétitivité de certains gisements français.

2. Le programme d'aménagement du potentiel hydraulique va être revu compte tenu des données nouvelles et son exécution sera accélérée.

3. L'exploitation des sources nouvelles d'énergie (soleil, géothermie, schistes bitumineux) nécessite des recherches complémentaires qui sont poursuivies avec le concours financier du ministère du développement industriel et scientifique.

4. En l'état actuel des choses, c'est l'énergie nucléaire qui est le meilleur atout pour réduire la dépendance énergétique de la France.

La commission P. E. O. N. (production d'électricité d'origine nucléaire) vient de proposer d'engager au cours des années 1974-1975 la construction de treize centrales nucléaires et la poursuite du même rythme les années suivantes.

Le Gouvernement étudie la suite à donner à ces propositions et devrait arrêter sa position à la fin du mois. Les problèmes qui se posent sont de deux ordres : la capacité de production de l'industrie nationale et le financement d'un tel programme.

Il est à noter que le programme proposé par la commission P. E. O. N. permettrait d'économiser, dès 1980, 8 millions de tonnes de fuel, soit 2 milliards de francs.

5. Malgré tout, nos approvisionnements demeureront tributaires des importations. Le Gouvernement, qui entend conserver les instruments de contrôle du marché que lui donne la loi de 1928, souhaite donc maîtriser les courants d'importation. A cette fin :

— les compagnies nationales devront intensifier leur effort de prospection ;

— des accords seront conclus avec les pays producteurs ; ces accords d'Etat à Etat ne signifient ni la condamnation, ni la mise à l'écart des compagnies pétrolières qui resteront des opérateurs ; ils sont simplement la conséquence de la part croissante prise par les Etats producteurs dans l'exploitation des gisements ;

— une politique analogue sera suivie pour les approvisionnements en gaz qui, outre la production nationale, devraient, en 1980, provenir des Pays-Bas, de l'Algérie, de la mer du Nord, de l'U. R. S. S. et, ultérieurement, d'Iran ; une mission d'experts va être envoyée dans ce dernier pays ;

— enfin, pour le charbon, un accord pourrait être conclu avec la Pologne qui vient de découvrir sur son territoire un gisement très important.

6. La politique d'économie de l'énergie va être poursuivie. De nouvelles décisions doivent être arrêtées par le Gouvernement à la fin du mois de février. Leur objectif sera de diminuer les gaspillages sans compromettre le niveau de l'activité économique.

Les mesures déjà prises ont eu quelques résultats puisque, combinées avec les effets du stockage qui avait été constaté à la fin de 1973 et avec la douceur de l'hiver, elles se sont traduites en janvier 1974 par des baisses de livraison appréciables par rapport à janvier 1973 : 3 p. 100 pour le carburant, 16 p. 100 pour le fuel domestique et 4 p. 100 pour le fuel lourd.

En conclusion de son exposé, le ministre a émis l'opinion qu'un nouvel équilibre économique ne pourrait s'établir au niveau mondial que si les pays producteurs de pétrole acceptent de redistribuer le surplus de leurs avoirs financiers aux pays sous-développés non producteurs. Au niveau national, la France, comme les autres pays démunis de ressources énergétiques propres, doit s'efforcer de valoriser au maximum ses productions nationales, notamment en inventant de nouveaux produits et en développant ses capacités de recherche. Sur ce dernier point, le ministre a précisé que la délégation à la recherche scientifique et technique avait reçu pour mission de développer ses recherches dans les domaines suivants : techniques permettant d'économiser l'énergie, sources nouvelles d'énergie, recyclage des matières premières.

Plusieurs questions ont, alors, été posées à M. Charbonnel par les membres de la commission des finances et par ceux de la commission des affaires économiques qui avaient été invités à assister à la réunion :

— Après avoir rappelé les recommandations traditionnelles de la commission des finances du Sénat concernant la nécessité de réduire les importations de notre pays, M. Armengaud a successivement évoqué les difficultés résultant de la structure de l'industrie française, l'importance du financement des besoins énergétiques et la mise en œuvre éventuelle d'une politique active de recherche de l'uranium en France.

— M. Monory a souligné l'acuité des problèmes des importateurs indépendants face aux grandes compagnies et il a estimé que le recours aux accords entre Etats producteurs et Etats consommateurs risquait de ne pas modifier les données actuelles ;

M. Monory a demandé au ministre si les prix fixant les conditions financières de tels accords étaient revisables et il a rappelé l'obligation de réduire la consommation intérieure pour promouvoir les exportations.

— **M. Filippi** a posé trois questions relatives aux approvisionnements en pétrole, à l'importance quantitative du déficit de la balance des paiements des pays consommateurs de pétrole, notamment de la France, et à la diminution du coût des énergies de substitution.

— **M. de Montalembert** a demandé des précisions concernant les recherches affectant l'énergie des marées et la possibilité d'utiliser les ressources forestières de notre pays.

— **M. Martial Brousse** a rappelé le rôle qu'avait autrefois joué l'alcool dans la production énergétique de la France.

— **M. Pintat** a évoqué l'importance des réserves françaises de schistes bitumineux tout en soulignant l'urgence de développer le programme de recherches « off shore » de ressources pétrolières ; s'agissant de l'usine d'enrichissement de l'uranium, il a demandé au ministre si un plan de financement global de l'opération avait été élaboré.

— Après avoir exprimé la nécessité de limiter les mouvements erratiques de capitaux, **M. Bousch** a estimé que l'augmentation du rendement de l'industrie du charbon et la revalorisation de la profession de mineur étaient nécessaires.

— **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, a successivement abordé la capacité de l'industrie à satisfaire les commandes de centrales nucléaires, le rôle futur des indépendants, les recherches concernant l'utilisation de l'hydrogène, le gisement de l'Aumance, l'équipement de nouveaux sites hydroélectriques, le recours aux ressources de la géothermie et l'emploi de l'énergie nucléaire.

Il a enfin demandé au ministre des précisions relatives au stockage du fuel et aux modifications susceptibles d'affecter le budget de 1974.

— **M. Edouard Bonnefous, président**, a posé plusieurs questions concernant la diversité des estimations des conséquences financières de la crise du pétrole pour notre pays, les risques de hausses des prix provenant d'opérations initiées grâce à l'augmentation des capitaux due au renchérissement du prix du pétrole, l'importance de la fiscalité pesant sur les produits pétroliers, l'ampleur des ressources en devises dont disposent les Etats producteurs ; il a terminé en évoquant les problèmes relatifs à la situation des pays en voie de développement et en soulignant les incertitudes concernant l'évolution des accords exclusivement bilatéraux.

Répondant aux intervenants, M. Charbonnel a, tout d'abord, exprimé son intention de réaliser un effort pour promouvoir les exportations de notre industrie, notamment grâce à l'amélioration de notre implantation commerciale à l'étranger; il a ensuite confirmé que les recherches relatives à l'utilisation de l'hydrogène devaient passer par la réalisation d'une « installation probatoire »; s'agissant du pétrole, il a souligné que la recherche de l'indépendance énergétique ne devait pas conduire à un renchérissement excessif du coût du pétrole.

Le ministre a indiqué qu'un inventaire de nos ressources en schistes bitumineux était entrepris; les projets relatifs à un recours accru à l'utilisation de la force des marées ont été réexaminés mais ils ne conduisent pas à des résultats économiquement compétitifs. Pour l'usine d'enrichissement de l'uranium, le ministre a affirmé que le plan de financement du projet n'était pas encore déterminé, mais il a insisté sur les perspectives commerciales favorables qui apparaissent pour le projet EURODIF du fait de l'accélération des programmes électro-nucléaires.

Par ailleurs, M. Charbonnel a précisé qu'une étude avait été demandée aux Charbonnages de France en vue d'envisager l'exploitation de gisements devenus compétitifs. Il a émis l'opinion que l'industrie nucléaire française devait être capable de réaliser des objectifs plus ambitieux, susceptibles d'être atteints grâce à l'amélioration de la formation du personnel et à un effort accru d'équipement.

Concernant les difficultés de l'évaluation des conséquences financières résultant de la crise du pétrole, le ministre a évalué à une trentaine de milliards de Francs le coût, pour l'économie française, des récentes décisions d'augmentation des prix. Après interventions de **MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Armengaud et Héon**, M. Charbonnel a terminé en évoquant les futures difficultés liées à l'affectation des capitaux détenus par les Etats producteurs de pétrole.

DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR L'O. R. T. F.

L'article 13 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 portant statut de la radiodiffusion-télévision française a institué une **délégation parlementaire consultative** qui comprend, outre les rapporteurs généraux des commissions des finances et les rapporteurs des commissions des affaires culturelles des deux Assemblées chargés de l'Office de radiodiffusion-télévision française, quatre députés et deux sénateurs.

Sous la précédente législature, la délégation parlementaire consultative, constituée le 12 octobre 1972, était composée de MM. Jean Boinvilliers, Pierre Couderc, Louis-Alexis Delmas, François Gerbaud, Joël Le Tac et Guy Sabatier, députés, et de MM. Yvon Coudé du Foresto, André Diligent, Jean Fleury et Michel Miroudot, sénateurs.

Son bureau, constitué lors de la réunion de la délégation du 6 novembre 1972, était composé de MM. Boinvilliers, président, Miroudot, vice-président, et Le Tac, secrétaire.

La délégation a tenu des séances de travail le 22 décembre 1972 et les 11 et 18 janvier 1973.

La composition de la délégation parlementaire consultative s'est trouvée modifiée en 1973 par suite du renouvellement de l'Assemblée nationale. Les membres députés de la délégation sont, depuis le 16 juin 1973 : MM. Jacques Blanc, Gérard Houteer, Joël Le Tac, Maurice Papon, Jean de Préaumont et Jack Ralite.

Le 27 juin 1973, la délégation a renouvelé son bureau, qui est ainsi composé : MM. Miroudot, président, Houteer, vice-président, et de Préaumont, secrétaire.

La délégation a tenu, en dehors des séances de travail, des réunions plénières les 4 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 15 novembre 1973, 17 janvier et 13 février 1974.

Lors de sa réunion du 13 février 1974, la délégation parlementaire a décidé de demander, lorsqu'il y aurait lieu, l'insertion d'un compte rendu de ses travaux au bulletin des commissions de chaque Assemblée.

Mercredi 13 février 1974. — *Présidence de M. Miroudot, président.* — Réunie au palais du Luxembourg, la délégation a délibéré sur les projets de réforme des structures de l'O. R. T. F.

Un large débat s'est engagé qui a principalement porté sur les intentions exprimées par le président directeur général, telles que la délégation en a eu connaissance.

MM. Ralite et Houteer ont manifesté leur opposition au schéma de réforme en cours d'élaboration.

MM. Miroudot, président, Blanc, Coudé du Foresto, Fleury et Papon ont donné leur assentiment aux lignes directrices des propositions de M. Marceau Long.

MM. Diligent, Le Tac et de Préaumont, qui ne pouvaient participer à la réunion, ont fait connaître par écrit leurs observations :

MM. Le Tac et de Préaumont ont exprimé leur accord sur les principes de la réforme projetée ;

M. Diligent a fait savoir qu'il ne pourrait se prononcer utilement que lorsque toutes les modalités d'application envisagées seraient connues.

Dans sa majorité, la délégation a adopté des conclusions qui correspondent aux principales orientations retenues par le président directeur général de l'Office, se réservant de procéder à un examen plus approfondi de certains points particuliers, tels que la direction de l'action extérieure et de la coopération et la délégation à la musique.

Cette première prise de position ne préjuge pas l'avis définitif que, aux termes de la loi, la délégation sera appelée à donner sur les projets de décret que le Gouvernement pourrait décider de préparer.

Il a été convenu que le président de la délégation adresserait une lettre à MM. Lecat, ministre de l'information, et Marceau Long, président directeur général de l'O. R. T. F., pour leur faire part des observations de la délégation. Une copie de cette lettre sera transmise aux présidents des deux Assemblées ainsi qu'aux présidents des commissions compétentes.

Une déclaration personnelle de M. Ralite a été jointe aux observations adoptées par la majorité de la délégation. Ces observations s'analysent comme suit :

I. — *Les problèmes de la télévision.*

A. — *Définition des unités fonctionnelles :*

1. La délégation est d'avis de rattacher « les productions légères » aux chaînes.

2. Elle souhaite poursuivre ses réflexions sur les critères d'organisation à retenir pour l'unité chargée des productions lourdes.

3. En matière d'information télévisée, la délégation estime que seule importe la concurrence des moyens techniques et elle préconise la « mise en pool » des moyens lourds, en particulier pour les reportages.

B. — *Structures juridiques :*

4. Tout en retenant le principe d'un établissement public par chaîne et d'un établissement public chargé des productions lourdes, la délégation souligne que son avis définitif dépendra des modalités d'application de ce principe.

C'est dans cet esprit qu'elle entend être associée à l'élaboration des éventuels projets de décrets portant création d'établissements publics.

C. — *La coordination et la qualité des programmes :*

5. Devant les réactions et certaines critiques du public face aux programmes de la télévision, la délégation souhaiterait que les réformes projetées soient une occasion d'améliorer la qualité et la diversité de ces programmes. Au demeurant, des procédures devront être mises au point pour que la nécessaire coordination de ceux-ci soit assurée dans les structures décentralisées.

La délégation s'attachera particulièrement à l'étude de ces questions dans la suite de ses travaux.

II. — *La composition des conseils d'administration des établissements publics décentralisés.*

6. Il semblerait *a priori* logique que les représentants de l'établissement fédérateur aient la majorité au sein des conseils d'administration et donc que le président de chaque conseil soit choisi parmi eux.

7. Les personnalités qualifiées devraient être nommées par l'établissement fédérateur selon une procédure de nature à garantir leur représentativité.

8. La délégation n'exclut pas de prévoir, en plus des membres à voix délibérative, des membres à voix consultative. Cette formule permettrait aux conseils d'être à la fois des organes d'administration et des organismes de concertation. Elle permet en outre de maintenir la prépondérance des représentants de l'établissement fédérateur sans augmenter exagérément leur nombre.

9. Le problème de la désignation des présidents des conseils d'administration doit être examiné en tenant compte de ce que, aux termes de la loi, les directeurs sont nommés par le président directeur général. Il est à noter que, dans certains cas, la séparation des deux fonctions pourrait s'avérer néfaste.

III. — *Quelques aspects financiers.*

10. Les fonctions de membres des conseils d'administration devraient être gratuites et les frais de fonctionnement réduits au minimum.

11. La charge fiscale et les frais de gestion de la trésorerie ne devraient pas être accrus par les réformes envisagées.

12. La délégation souhaiterait que soient étudiés :

— les avantages et les inconvénients que pourrait présenter la mise en place d'une comptabilité des engagements de dépenses ;

— la possibilité de compléter, au sein de chaque unité décentralisée, la présentation des budgets d'objectifs par une certaine spécialisation des dépenses en fonction de leur nature.

IV. — *Autres problèmes.*

13. La délégation n'a pas formulé d'objection à la création d'un établissement public de la radiodiffusion et à la transformation en régie du service des affaires commerciales.

14. La délégation réserve sa position sur l'avenir de la direction des affaires extérieures et de la coopération et de la délégation aux stations d'outre-mer, ainsi que sur l'organisation des stations régionales.

V. — *Consultation de la délégation.*

15. Ces prises de position ne préjugent pas l'avis définitif qu'aux termes de la loi la délégation sera appelée à donner sur la décision que pourrait prendre le Gouvernement de créer des établissements publics au sein de l'Office. A cet égard, la délégation souhaite être associée à la préparation des éventuels projets de décrets en vue d'émettre un avis avant leur transmission au Conseil d'Etat.